

Accord entre les radiologues et la Sécu : vers une économie de 207 millions d'ici 2020



Une convention a été passée entre l'Assurance maladie et le syndicat de radiologues en France afin de réaliser 207,1 millions d'euros d'économie en trois ans.

Des mesures de pertinence

Afin de réaliser une maîtrise des dépenses de **207,1 millions d'euros** en seulement trois ans, les *radiologues et la Sécurité sociale (Sécu)* ont passé un **accord**. Ce dernier a pour objectif d'utiliser à bon escient les produits de contraste d'un organe pour une version moins coûteuse. Ces deux entités comptent, par conséquent, jouer sur les **tarifs** et la **pertinence des actes**.

"Les mesures de pertinence représenteront 60% des économies attendues, avec une priorité sur la lombalgie pour les années 2018 et 2019", a précisé la **Fédération nationale des médecins radiologues (FNMR)** dans un communiqué.

Des tarifs à la baisse

Pour le reste des économies, il sera comblé par les **tarifs à la baisse**. Selon la Sécu, les dépenses en **imagerie médicale** ont atteint les **4,3 milliards d'euros** en 2017. Depuis, le gouvernement a autorisé la Sécu à mettre en place des tarifs en baisse.